

ARCADE 84



RAPPORT D'ACTIVITES
2016

AVRIL 2017









Table des matières

Arcade 84 - une présentation	3
Fréquentation de l'Arcade 84	5
Le mot du président et du coordinateur	6
L'atelier mouvement	10
Nos objectifs et indicateurs de qualité	11
Commentaires des indicateurs	12
Usagers et reflet de l'activité	14
Tableau de bord	15
Rapport de l'organe de révision	16
Bilan	18
Comptes de profits et pertes	19
Comité et Equipe	20
Statuts	21
Remerciements	24



L'Arcade 84 est un lieu de vie, de soins et d'activités, destiné principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques. Il est composé d'un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LaMal), et d'une association à but non lucratif, l'Association Arcade 84. Les responsables et l'équipe travaillent dans les deux structures.

Cette formule permet de proposer deux types de prestations bien distinctes et complémentaires:

- a) Des prestations d'ergothérapie dont le but est d'améliorer l'état psychique des patients par des moyens d'activités artisanales et créatives. Les prestations sont associées à la prise en charge médicale des patients.
- b) Des prestations sociales (accueil, entretiens, repas, activités) dont le but est de favoriser l'intégration et de permettre aux personnes de (re)découvrir leurs intérêts. Ce sont des personnes dont les troubles psychiques persistent dans le temps, provoquant marginalisation et exclusion de la communauté.

Ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'activités artisanales et offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.

Pourquoi l'Arcade 84?

À la périphérie du terrain médical, nous voulons répondre au patient sur les questions essentielles de sa vie. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou des symptômes. Nous voulons offrir des propositions qui suscitent le désir, qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veut **de solidarité, de convivialité, de reconnaissance.**



Comment l'Arcade 84?

L'Arcade 84 est un «treillis» de relations bien visible et bien défini, pour que chacun y trouve repères, cheminement possible, en s'appuyant sur le partage des temps de travail entre les responsables des activités et les patients. Nous collaborons avec des artisans intéressés et susceptibles de recevoir un patient en désir d'expérience. Nous avons œuvré sur le territoire proche de l'Arcade pour établir des liens de connaissance, de curiosité et de compréhension venant du voisinage. Ainsi s'est constituée une clientèle fidèle à nos diverses activités. Nous sommes engagés dans des échanges, des collaborations, des réflexions critiques avec l'ensemble des partenaires institutionnels (pouvoirs publics, institutions médicales, sociales et éducatives, associations privées). Dans ces engagements, l'Arcade 84 tente à chaque opportunité de démontrer son projet, sa vision des soins et la place de chacune et chacun.

Nous privilégions donc une démarche de soins et d'expérimentation sociale dans un espace de travail réel et d'activités créatives, en développant un réseau convivial entre tous les acteurs précités au bénéfice essentiel de ceux qui ont les plus grandes souffrances.

L'Arcade 84 pour qui?

Pour des patients psychiques, qui expriment un besoin de santé et un projet d'activités, pour lesquels nous nous sentons qualifiés d'y répondre. Développer avec eux des projets où les enjeux sont la confiance, le désir, l'expérimentation, le goût, l'énergie. Pour des personnes qui ont bénéficié suffisamment des prestations de l'ergothérapie et ne sont plus en demande de soins mais qui peuvent revenir pour exprimer, dans une relation distendue et occasionnelle, la nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie.

Fréquentation au Centre de jour

En 2016, nous avons reçu 110 demandes : 64 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84, ainsi ce sont 288 personnes qui ont un contrat centre de jour et 205 personnes (121 hommes et 84 femmes) qui ont bénéficié de nos prestations (voir programme).

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4173 journées de présence.

Notre capacité d'accueil est de 18 places par jour. Nous pouvons assurer ces prestations grâce à 3,4 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien.

Nos prestations correspondent à cinq types d'activités :

- accueil, orientation
- repas
- entretiens
- socialisation et entraide
- activités

Nous avons défini 3 programmes :

- programme 1** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles, 38 personnes.
- programme 2** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières, 23 personnes.
- programme 3** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie, 144 personnes.

Sur les 288 personnes bénéficiant d'un contrat centre de jour, 82 personnes n'ont pas utilisé nos prestations durant l'année (voir tableau de bord).


Nous avons répondu à un grand nombre de demandes d'information et de collaboration avec des groupements et institutions dans le domaine sanitaire et social.

Comme nous l'avons signalé dans les précédents rapports d'activité, la perspective du départ à la retraite des fondateurs de l'Arcade 84 a obligé à mettre en place un plan de transition échelonné sur plusieurs années. La gestion et l'organisation du centre de jour et d'ergothérapie n'ont pas été affectées par ce mouvement de transition car Roger Schuler et Alain Riesen ont continué à y veiller. L'équipe a par contre connu un mouvement de départs et d'arrivées, ce qui a engendré un renouvellement profond de l'équipe, point qui a retenu une attention soutenue de tous et toutes, y compris les membres du comité.

Le comité, reconduit dans sa totalité, s'est réuni régulièrement au cours de l'année écoulée pour traiter les affaires courantes et son activité s'est prioritairement focalisée sur l'engagement d'un·e professionnel·le à même d'assurer la responsabilité du centre de jour. Le processus, déjà amorcé une année plus tôt, a enfin abouti. Originellement, afin d'équilibrer une parité homme-femme, c'était un homme qui était attendu par l'équipe. En jouant sur un remaniement des différents postes, l'équilibre a pu être rejoué d'une autre façon et, aujourd'hui, tout le

monde se félicite de l'engagement de Caroline Lacombe, éducatrice diplômée HES, qui bénéficie d'une large expérience professionnelle dans le mouvement associatif et aussi dans la restauration puisqu'elle a été en charge d'un café-restaurant de la place. Renforcée l'an dernier par l'arrivée de Catherine Hoffstetter et Patrick Calabro et, aujourd'hui, par Caroline Lacombe qui a repris la responsabilité du centre de jour, l'équipe de l'Arcade 84 est consolidée. Il ne reste plus qu'à trouver un professionnel pour reprendre l'atelier bois. Outre l'accompagnement quotidien des bénéficiaires, cette configuration favorable au dynamisme de l'équipe a permis aux professionnel·le·s de concentrer leur énergie dans l'encadrement de trois stagiaires durant l'année ainsi que dans le développement de différents projets sur lesquels nous allons revenir ci-après de manière détaillée.

Engagée en septembre dernier, Caroline Lacombe s'est progressivement immergée dans les tâches administratives et de gestion, et cela de manière très concrète, puisqu'un changement de système qualité a été imposé aux associations qui relèvent du domaine




handicap. Le passage du système OFAS 2000 à ISO 9001/Class 15 lui a permis de participer activement au processus de changement tout en se familiarisant de manière approfondie avec le fonctionnement du lieu. Si le nouveau système de qualité a été accepté et mis en place, l'engagement de Caroline Lacombe a été confirmé et sa prise de responsabilité du centre de jour a été officialisée auprès du DEAS (Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé) en fin d'année.

Concernant les finances de l'Arcade 84, le contrat de prestation quadri annuel se termine en 2017 et des négociations vont être entreprises avec le DEAS pour qu'un nouveau contrat puisse être établi. Malgré les réductions budgétaires, l'Arcade 84 a pu maintenir ses prestations auprès des personnes accueillies.

Pour en venir aux projets élaborés et mis en place par l'équipe pendant l'année 2016, nous invitons les lecteurs et lectrices du présent rapport d'activité de consulter le site de l'Arcade 84, récemment rénové par Chantal Mintz et Patrick Calabro. En cliquant sous l'onglet « événements », il est possible d'avoir un aperçu des principales expositions organisées dans le centre de jour.


Dans le cadre de la rénovation de nos locaux, l'espace de création de l'Arcade 84 a été entièrement



transformé afin de mettre à disposition un lieu plus vaste et un système de rangement mieux adapté. Les personnes qui participent à l'atelier création et écriture apprécient ce changement.

Un projet, paradoxalement non visible sur le site, mérite d'être plus particulièrement mis sous la lumière des projecteurs. Un usager et une usagère qui s'activent dans le domaine de l'art désiraient exposer pour une quatrième fois dans le restaurant. Plutôt que de rejouer une nouvelle fois la même partie, un accompagnement a pu leur être offert de la part de l'équipe pour qu'il et elle puissent envisager un autre projet, celui de se lancer dans une exposition extra muros. A la faveur d'un long processus, le projet s'est concrétisé et le vernissage de l'exposition a eu lieu en juin 2016 dans la galerie « L'Art dans l'R » tenue par Pro Juventute.

Pour ce qui concerne les activités de jour, un nouvel atelier a été créé par les membres de l'équipe au cours de l'été dernier. Il s'agit d'un « atelier nature », imaginé par Déborah Villars, Catherine Hoffstetter et Heidi Ellefsplass-Faccio, qui se présente sous une forme originale puisqu'il a été mis en place sur l'espace du parking situé derrière l'arcade. Il s'agit en fait d'une forme de jardin urbain ; les plantes et autres végétaux trouvant place dans des bacs disposés sur des palettes. Si le plaisir



des sens est à l'honneur dans ce projet, il constitue un espace qui permet à la fois de répondre aux intérêts de certains utilisateurs et utilisatrices du centre et de favoriser les liens avec les habitant·e·s des immeubles avoisinants. Enfin, l'atelier cuisine y trouve également son compte sous la forme des herbes aromatiques, salades, légumes qui poussent dans les bacs.

Un second atelier a vu le jour en 2016, il s'agit de l'atelier « mouvement » animé par Valérie. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un espace de détente en mouvement dont le déroulement est précisé de la façon suivante sur le site internet : « en petit groupe, mouvement en douceur, debout, au sol, sur un tapis de yoga, jeux de ballon, marche lente, danse improvisée, moment de discussion ».

Les nouveaux ateliers « nature » et « mouvement », de même que l'ensemble des projets développés et mis en place au cours de l'année écoulée, s'inscrivent pleinement dans la philosophie de l'Arcade 84, à savoir le développement de l'autonomie et de la participation sociale des utilisateurs et utilisatrices du centre de jour et du centre d'ergothérapie. Le restaurant, qui sert quotidiennement une quarantaine de plats à midi, en plus des boissons tout au long de la journée, constitue une illustration emblématique du lien tissé entre l'Arcade 84 et la cité.

En guise de synthèse, il est possible de relever que le projet de l'Arcade 84 se porte au mieux et cela grâce à l'engagement quotidien d'une équipe de professionnel·le·s qui sont motivé·e·s, inventifs et inventives, toujours prêt·e·s à adapter ses pratiques pour répondre au plus près des demandes et besoins des utilisateurs et utilisatrices du centre.

Enfin, pour terminer, il convient encore de remercier les fidèles membres de l'association qui soutiennent le projet de l'Arcade 84 de diverses manières ainsi que l'Etat de Genève.

Francis Loser, Président

Roger Schuler, Alain Riesen, Coordination

Caroline Lacombe, nouvelle responsable du Centre de jour

J'ai été engagée à l'Arcade 84 en septembre 2016 en tant que coordinatrice du Centre de jour. Voici en quelques mots le parcours qui m'a amenée à rejoindre ce lieu au projet original.

J'ai obtenu mon diplôme d'éducatrice spécialisée à l'Ecole de travail social de Genève en 2002. J'ai démarré ma vie professionnelle en tant que conseillère en action communautaire au Service Social de la Ville de Genève, membre des équipes pilotes pendant deux ans. Cependant, j'aspirais à travailler d'avantage sur le terrain et le milieu associatif.

En 2004, j'embarque sur le Bateau Genève, ancien fleuron de la flotte du Léman. Sauvé de la casse et revisité en espace d'accueil libre, le Bateau Genève est destiné à des personnes en grande précarité. Durant sept ans, je me suis investie pleinement au sein de cette association pour offrir une place à des personnes n'ayant pas le droit de cité.

En 2012, je décide de me lancer dans le projet un peu fou d'ouvrir mon resto-épicerie « La fin des Haricots ». « La fin des Haricots », c'était la volonté de travailler avec les producteurs locaux, de proposer une cuisine gourmande et de saison, de développer des liens et des partenariats avec des acteurs socioculturels dans un espace chaleureux. Challenge réussi pour ce petit resto de quartier qui a acquis une jolie renommée.

Au bout de ces quatre années à « La fin des Haricots », l'envie de revenir au travail social avec le bagage professionnel et humain que cette expérience m'a apporté s'est fait sentir. Lorsque l'opportunité de rejoindre l'équipe de l'Arcade 84 s'est offerte à moi, cela m'est apparu comme une évidence. Il s'agit, en effet, d'une belle aventure dans laquelle j'ai eu envie de m'engager et relever le défi d'assurer la continuité de ce lieu de vie, de soins et d'activités.

L'atelier mouvement

Ce que les participants en disent :

« Le groupe mouvement est un moment de relaxation, de partage, de convivialité et de complicité ; un rendez-vous avec mon corps et ma respiration, stimulant, agréable et décontractant. »

Marie-Pierre

« Cela m'apporte du bien-être et je ne pense pas à mes problèmes. J'espère aussi pouvoir faire des progrès avec mon bras droit et retrouver mon équilibre mental et physique. »

Christine T.

« L'atelier mouvement m'offre une pelote de laine que mon corps tricote jusqu'à s'en faire un nid douillet et confortable, et tisser des liens avec les autres. J'en sors dynamisée et reliée avec moi-même. »

Sabrina

Et que dit l'ergothérapeute ?

Mon intention est d'améliorer le lien avec son propre corps et d'apporter du plaisir dans le mouvement, ou tout au moins un intérêt. Je souhaite que les participants deviennent plus conscients de leur corps et de leurs mouvements, de leur schéma corporel, de leur respiration. Nous rigolons dans les activités ludiques, nous améliorons nos réflexes dans les jeux de balles, nous exerçons notre coordination et la mémoire corporelle avec la pratique du qi gong, et nous observons les réactions de nos muscles dans la gym couchée. J'aime faire découvrir les défis avec soi-même, jouer avec la limite, dans la légèreté. Développer la finesse des observations, « tourner le regard vers l'intérieur du corps », vivre l'expérience du ici et du maintenant. Nous partageons nos découvertes et nos questionnements en en parlant ensemble.

Aidés par Christophe André sur CD, nous philosophons sur le thème du bonheur... Et pour terminer la séance, un bon moment de relaxation.

Valérie



Nos objectifs et indicateur de qualité

Mission	<p>Offrir un espace d'accueil, visant à créer ou recréer du lien social entre la personne et la communauté, ainsi qu'à limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.</p> <p>Offrir un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés, peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.</p>
Objectifs généraux	<p>Donner une possibilité de sortir de l'isolement social</p>
Objectifs opérationnels	<p>Permettre aux usagers de s'investir dans une activité : cuisine, atelier bois, activité de création, atelier informatique ;</p> <p>Générer des échanges entre une clientèle de quartier et les usagers</p>
Indicateurs	<p><u>Finances</u></p> <p>1a) Sources de revenus et frais de fonctionnement</p> <p><u>Usagers</u></p> <p>2a) Nombre de demandes</p> <p>2b) Nombre de personnes accompagnées</p> <p>2c) Nombre de départs</p> <p><u>Reflet de l'activité</u></p> <p>3a) Assiduité des usagers aux activités</p> <p>3b) Satisfaction des usagers</p> <p>3c) Ratio de socialisation (clients/usagers)</p> <p><u>Innovation et apprentissage</u></p> <p>4a) Dysfonctionnement majeur</p> <p>4b) Dysfonctionnement mineur</p> <p>4c) Nombre de recommandations</p>

Commentaires des indicateurs

1- FINANCES

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres. D'une part, de voir l'évolution sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés, et d'autre part de pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association. Depuis 2008, les comptes annuels sont en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

2- USAGERS

2a) Nombre de demandes

Cet indicateur permet d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de Jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.

2b) Nombre de personnes accompagnées

Le Centre de Jour a une capacité d'accueil de 18 places par jour, cependant nous désirons accompagner les personnes avec flexibilité et en fonction de la demande spécifique émanant des utilisateurs. Cet indicateur reflète la propension du Centre de Jour à accomplir cette prise en charge individualisée.

2c) Nombre de départs


Dans la mesure où nous travaillons en réseau, il nous importe de mettre fin à une prise en charge dans la continuité de l'accompagnement. Autant que possible, chaque usager quittant le Centre de Jour doit pouvoir trouver un débouché correspondant à son projet.

3- REFLETS DE L'ACTIVITE

3a) Assiduité des usagers

Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'Etat concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur, un minimum de 80% d'occupation est requis. Cette mesure permet d'évaluer





l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de Jour par les usagers. Dans le cadre du contrat de prestation 2014, le taux d'occupation a été fixé à 80%.

3b) Satisfaction des usagers

Cet indicateur est déterminé par le système qualité. Cette mesure provient d'un sondage effectué auprès des usagers du Centre de Jour, tous les deux ans depuis 2007. Cette évaluation a pour objectif de dégager des éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus de la part des usagers. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.

3c) Ratio de socialisation (client/usagers)

Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de Jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de Jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit : la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant le restaurant.

4- INNOVATION ET APPRENTISSAGE

4a) Nombre de dysfonctionnements majeurs

Implique une remise en question de l'accréditation du « système qualité ».

4b) Nombre de « dysfonctionnements » mineurs

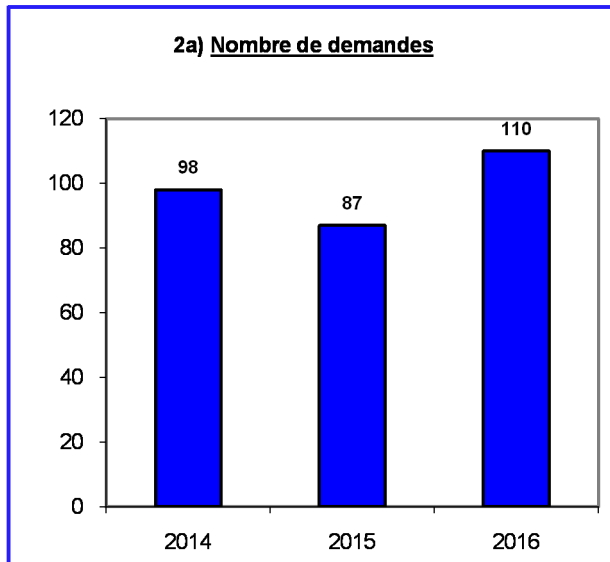
Les dysfonctionnements mineurs sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par les auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.

4c) Nombre de recommandations

Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations amenées par les auditeurs.

Usagers & Reflets de l'activité

USAGERS



REFLET DE L'ACTIVITE

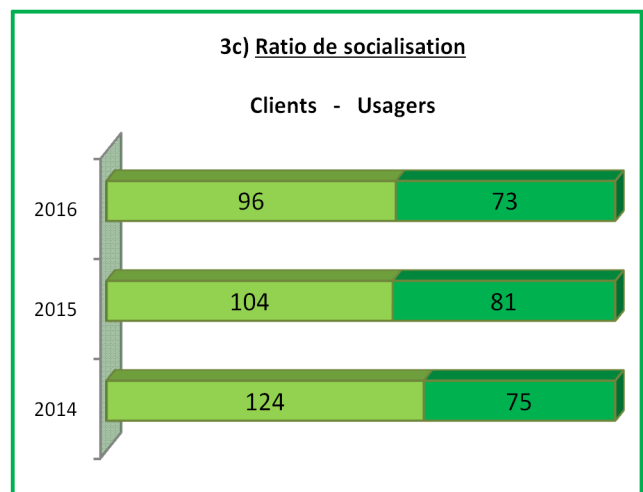
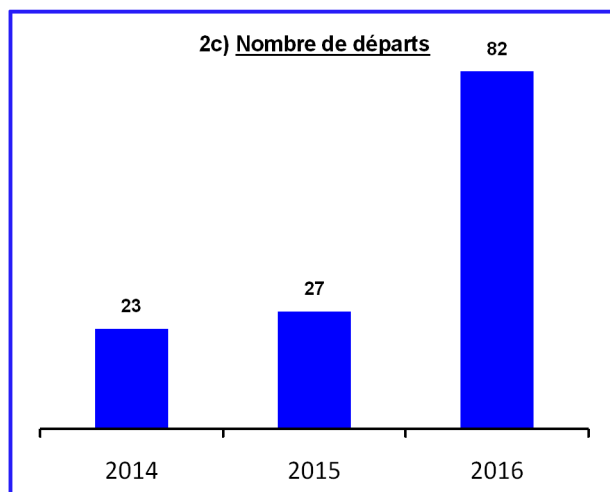
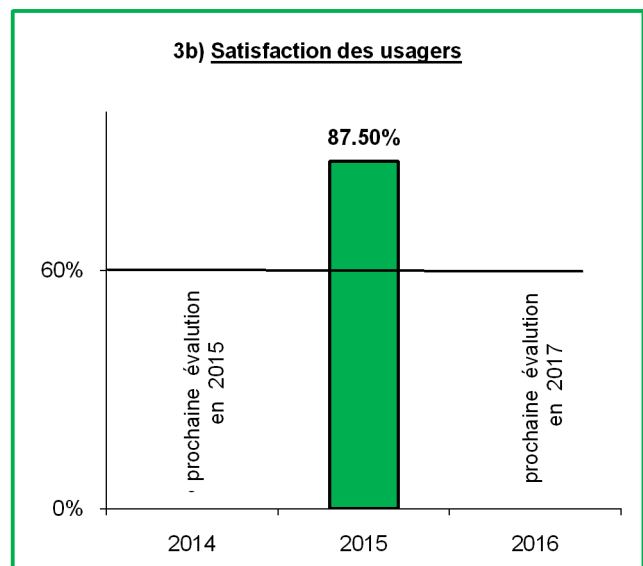
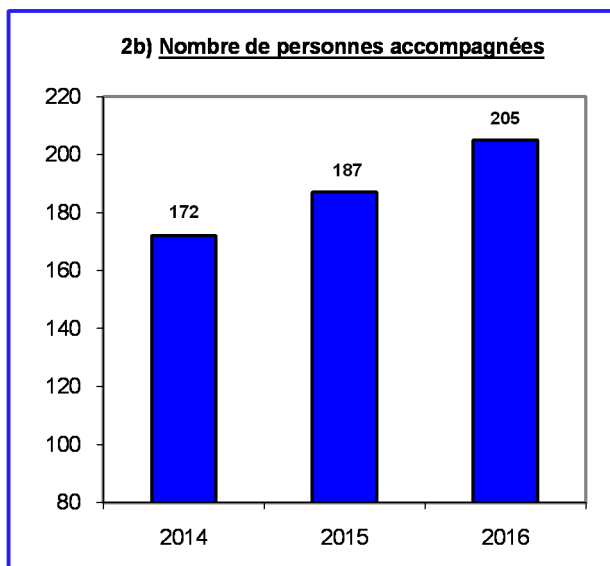
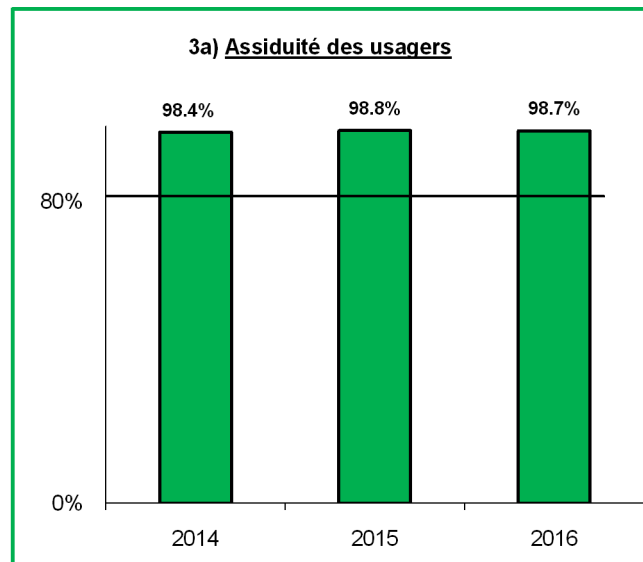


Tableau de bord

1. FINANCE

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
- Revenus / autofinancement	164'193	173'056	178'811
- Subventions	489'668	488'012	479'950
- Charges	-668'466	-631'254	-664'890

2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE

2 a) Nombre de demandes	98	87	110
2 b) Nombre de personnes accompagnées	172	187	205
2 c) Nombre de départs	23	27	82
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	2	2	2
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	5	11	21
- personne(s) ayant continué une thérapie	15	8	47
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	-	4	6
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	1	1	4
- résiliation de contrat	-	-	-
- L'équipe a mis fin au contrat	-	-	-
- décès	-	1	2

3. REFLETS DE L'ACTIVITE

3 a) Assiduité des usagers aux activités	98.4%	98.8%	98.7%
3 b) Satisfaction des usagers	-	87.50%	-
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1.65	1.29	1.31
Equivalence en pourcentage du ratio	124	56 / 44	57 / 43
- Clientèle extérieure (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>124</u>	<u>104</u>	<u>96</u>
- Usagers (<u>moyenne hebdomadaire</u>)	<u>75</u>	<u>81</u>	<u>73</u>

4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE

Référence principale = Système Qualité & Revues de direction

4 a) Dysfonctionnements majeurs			
- Nombres d'audits internes effectués	2	3	10
- Nombre de dysfonctionnements majeurs observés	0	0	0
4 b) Nombre de dysfonctionnements mineurs			
- Nombre de dysfonctionnements mineurs observés	1	0	3
4c) Recommandations auditeur qualité externe			
- Nombre de recommandations proposées	4	6	3
- Nombre de recommandations effectuées/en cours d'exécution	4	4	3



Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Ch. Chavaz & D. Keller

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale ordinaire de
l'ASSOCIATION ARCADE 84
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'ASSOCIATION ARCADE 84 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.


Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

/.

 Membre d'EXPERTSuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale ordinaire de
l'ASSOCIATION ARCADE 84, Genève (suite)

- 2 -

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les lois, règlements et directives suivantes, CO, CC, LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF, directives étatiques, ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

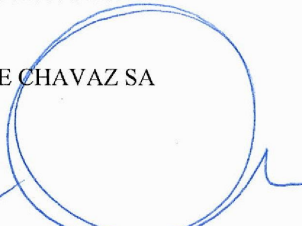
Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art. 728a al. 1 chi 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 29 mars 2017

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA


Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Christian Chavaz
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant : bilan totalisant CHF 304'240, compte de résultat présentant une perte de l'exercice après traitement du résultat de CHF 956, tableau de financement, tableau de variation du capital, annexe et rapport de performance.

ASSOCIATION ARCADE 84
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE		2016	2015
ACTIF	<i>Annexe</i>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Actif circulant			
Liquidités		198'440	210'854
Créances	2.1.a	2'406	6'995
Charges payées d'avance	2.1.b	1'688	1'891
		<u>202'534</u>	<u>219'739</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations financières (garanties loyer)		6'791	6'789
Immobilisations corporelles	2.2	94'916	84'051
		<u>101'707</u>	<u>90'839</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>304'240</u>	<u>310'579</u>
 PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Compte courant Ergothérapie		94'233	99'230
Autres dettes		7'296	6'665
Créanciers salaires et charges sociales		9'136	1'595
Charges à payer	2.1.c	17'278	11'767
		<u>127'943</u>	<u>119'257</u>
Capitaux étrangers à long terme			
Créancier Etat de Genève (traitement résultat)	2.3/2.6	13'509	18'681
Capital des fonds			
Fonds affectés	2.3/2.4	92'608	101'504
Capital de l'organisation			
Fonds liés générés	2.5	53'000	53'000
Résultats cumulés		12'330	12'330
Réserve « part de subvention non dépensée »	2.6	5'806	-5'327
Résultat de l'exercice	2.6	-956	11'133
		<u>70'180</u>	<u>71'136</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>304'240</u>	<u>310'579</u>

Comptes de profits et pertes

ASSOCIATION ARCADE 84

Genève

Comptes de profits et pertes				Budget
Exercice du 1er janvier au 31 décembre		2016	2015	2016
	Annexe		CHF	CHF
PRODUITS				
Subventions, aides des collectivités publiques	3.1	479'950	488'012	487'012
Cotisations, dons		9'960	2'680	1'500
Produits liés aux activités	3.2	125'175	124'659	122'000
Autres produits		25'734	24'667	24'488
Total des produits		<u>640'819</u>	<u>640'018</u>	<u>635'000</u>
CHARGES LIEES AUX ACTIVITES				
Frais de personnel	3.3	362'380	357'341	366'000
Indemnités usagers		13'075	15'955	18'000
Dépenses liées aux activités	3.4	77'736	81'200	84'000
		<u>453'192</u>	<u>454'496</u>	<u>468'000</u>
FRAIS ADMINISTRATIFS				
Frais de personnel	3.3	83'151	57'980	53'500
Frais des locaux		58'954	59'880	62'300
Frais administratifs et de bureau	3.5	39'757	39'065	42'000
Amortissements	2.2	20'286	19'364	20'700
		<u>202'147</u>	<u>176'289</u>	<u>178'500</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		-14'519	9'233	-11'500
Résultat financier, extraordinaire, hors exploitation				
Produits financiers		2	2	0
Charges financières		-507	-469	-500
Produits hors période		-	3'583	0
		<u>-505</u>	<u>3'116</u>	<u>-500</u>
RESULTAT INTERMEDIAIRE		-15'025	12'348	-12'000
Résultat des fonds affectés				
Constitution des fonds		-9'044	-	0
Utilisation des fonds		17'940	17'465	10'000
		<u>8'896</u>	<u>17'465</u>	<u>10'000</u>
RESULTAT AVANT REPARTITION		-6'128	29'814	-2'000
Part des subv. non dépensées à restituer	2.6	5'172	-18'681	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-956	11'133	-2'000

2

Les états financiers complets peuvent être obtenus sur demande auprès de la coordination de l'Arcade 84.

Comité de l'association pour 2016

Président	Francis LOSER 54c, Ch. de Pinchat - 1234 Vessy
Secrétaire	Claudio TESTORI 11, Rue Alcide-Jentzer.- 1205 Genève
Trésorière	Nicole ROSSY 32, Rue du Grand-Pré – 1202 Genève
Membres	Isabelle CSUPOR 8, Rue du Lac - 1207 Genève Michel BONDI 12, Av. Blanc - 1202 Genève Sabrina STEFFEN 11, Rue de Montchoisy - 1207 Genève Richard VUAGNIAUX 12, Rue Schaub - 1202 Genève
Coordinateur-trice	Caroline LACOMBE (depuis décembre 2016) 6, Rue Fendt - 1201 Genève Alain RIESEN (jusqu'en octobre 2016) 7, Rue Abraham-Gevray - 1201 Genève Roger SCHULER (jusqu'en octobre 2016) 29, Rue Fort-Barreau - 1202 Genève
Contrôleur aux comptes externes :	CHAVAZ S.A 8, rue Jacques-Grosselin – 1227 Carouge

Equipe encadrement socio-éducatif

Béatrice BERNET-METROZ aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Patrick CALABRO aide-animateur (*en formation HETS*)
 Heidi ELLEFSPLASS-FACIO animatrice (*ergothérapeute*)
 Catherine HOFSTETTER aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Chantal MINTZ animatrice (*éducatrice HETS*)
 Lucas Olivet aide-animateur (*photographe*)
 Valérie OPPEL animatrice (*ergothérapeute*)
 Eylem TANDOGAN aide-animatrice (*service-restaurant*)
 Déborah VILLARS animatrice (*ergothérapeute*)

Administration et hôtellerie

Monsieur Alberto CARIDAD	Responsable administratif
Madame Isabelle COLOMER	Secrétariat
Monsieur Jean-Claude FAUVEE	Entretien
Madame Karine HEFFNER	Secrétariat



Statuts de l'association Arcade 84

I. Dénomination et Siège

article 1

L'« association Arcade 84 » est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du [Code civil suisse](#). Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses.

article 2

Le siège de l'association se trouve à Genève.

II. But

article 3

L'association Arcade 84 a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour.
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire.
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap.
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts.

III. Membres

article 4

Peut faire partie de l'association toute personne physique ou morale partageant ses buts. L'article 5 est réservé.

article 5

La qualité de membre s'acquiert sur requête par décision du comité qui statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Les personnes salariées par l'association ne peuvent pas devenir membre de celle-ci. Si une personne membre de l'association devient salariée de celle-ci, elle perd automatiquement sa qualité de membre.

Les salariés de l'association peuvent être invités à participer, à titre consultatif et sans droit de vote, à une ou des réunions du comité, du bureau et /ou de l'assemblée générale.

article 6

Chaque membre peut en tout temps donner sa démission de l'association.

IV. Organes

article 7

Les organes de l'association Arcade 84 sont :

- l'assemblée générale
- Le comité
- Le bureau du comité
- L'instance de contrôle indépendante

L'assemblée générale

article 8

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.



article 9

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur demande du comité ou de la moitié des membres.

article 10

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le comité quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour. Toute proposition doit parvenir au comité 5 jours au moins avant l'assemblée.

article 11

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

article 12

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des voix exprimées, hormis la décision de dissolution de l'association.

article 13

L'assemblée générale est compétente pour :

- modifier les statuts de l'association.
- élire les membres du comité et le président ou la présidente.
- approuver le rapport annuel d'activités.
- fixer les objectifs de l'association pour l'année à venir.
- approuver le budget et les comptes et donner décharge au comité sortant.
- fixer le montant des cotisations annuelles.
- désigner l'instance de contrôle externe (cf art. 55 du ccs).
- prononcer l'exclusion d'un membre.
- décider la dissolution de l'association.

Le comité

article 14

Le comité se compose au minimum de 5 membres élus par l'assemblée générale. Il décide de la répartition des fonctions en son sein.

La durée du mandat est de un an renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent, mais au minimum 4 fois par an.

article 15

Le comité est chargé:

de garantir la cohérence de l'association par rapport à sa mission, ses objectifs et ses prestations.

de veiller au bon fonctionnement général de l'association.

de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

de prendre les décisions concernant la gestion du personnel, les finances, la représentation vis-à-vis des tiers conformément au règlement sur la répartition des tâches.

de prendre les décisions relatives à l'admission des membres.

de proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre, après que celui-ci en ait été dûment informé

de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

Le bureau du comité

article 16

Le bureau du comité est composé du président ou de la présidente et de la coordination. Il se réunit

en fonction des tâches courantes qui concernent le comité et la coordination.

V. Finances

article 17

Le financement de l'association Arcade 84 est assuré par les cotisations de ses membres, des dons individuels et collectifs, des subventions communales, cantonales et fédérales, des revenus et



des biens mobiliers acquis.

article 18

Les comptes sont vérifiés par une instance extérieure à l'association et présentés à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes seront mis à disposition des membres dix jours avant leur approbation.

article 19

L'association ne répond que sur sa fortune propre, à l'exclusion de la fortune de ses membres.

VI. Dissolution

article 20

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres de l'association.

Si l'assemblée générale convoquée à cet effet ne réunit pas le nombre de membres prévu à l'article 20, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres présents.

article 21

Les liquidités disponibles dans l'éventualité d'une dissolution de l'association Arcade 84 seront transférées à une association poursuivant un but similaire à celui de l'association Arcade 84.

Annexe : règlement concernant la répartition des tâches entre le comité, la coordination et l'équipe

Genève le 30 mars 2012

Remerciements

Nous remercions chaleureusement la République et le Canton de Genève, les donateurs, clients, membres et sympathisants de l'association pour leur soutien financier.



ARCADE84

Rue Schaub 3
1202 Genève
Tel : 022 734 32 73
arcade84@bluewin.ch
www.arcade84.ch